SAINT LUC MEDICAL

1963 N° 5.

SOMMAIRE :

message du Président sortant

AU SEUIL D'UNE ETAPE NOUVELLE.

par le Professeur Van Gehuchten.

Au moment où je quitte la présidence de la Société Médicale Belge de Saint-Luc, n'est-il pas tout naturel que j'évoque durant quelques instants les années écoulées avant de jeter un regard sur l'avenir ?

Je voudrais exprimer tout d'abord la fierté que j'ai éprouvée à présider durant huit ans notre société. Ce fut pour moi, sans doute, une lourde tâche de succéder au Docteur WIBO, à qui Saint-Luc doit tant. Qu'il me soit permis de le remercier de l'aide et des conseils qu'il m'a si souvent donnés. Nous avons heureusement la joie de l'avoir toujours parmi nous comme Président d'honneur et nous prions Dieu de nous le garder longtemps dans sa verte vieillesse.

Mais comment aurais-je pu remplir ma tâche si je n'avais été entouré de collaborateurs compétents et dévoués. La liste en serait longue s'il me fallait les citer tous; qu'ils veuillent trouver ici l'expression de mes sentiments de profonde et cordiale reconnaissance.

Il est un nom cependant que je ne puis taire, c'est celui du Docteur THULLIEZ, qui a assumé pendant tant d'années la charge de secrétaire général. Il a été pendant tout ce temps l'âme de notre Société et l'on ne dira jamais assez les inappréciables services qu'il lui a rendus. Au moment où lui aussi quitte son poste pour des raisons de santé, je suis certain d'être l'interprète de tous nos membres en lui exprimant nos remerciements et nos voeux de guérison.

Ma reconnaissance va aussi à nos aumôniers généraux, les Révérends Pères DE BOECK et HOSTIE. Leur présence constante parmi nous, leur fidélité à assister à toutes nos réunions, à organiser nos colloques entre médecins et moralistes, nous ont été d'une aide précieuse.

Je n'ai pas l'intention de retracer ici l'histoire de Saint-Luc au cours de ces dernières années. Certaines activités exceptionnelles m'ont laissé cependant un si vivant et réconfortant souvenir que je crois devoir les rappeler.

Ce fut en **1958** *la* **Première Conférence Mondiale Catholique de la Santé** *dont tous ceux qui y ont assisté ont gardé une impression inoubliable. Dans le cadre grandiose de l'Exposition Universelle se sont réunis pour la première fois, en des assises communes, des médecins, des pharmaciens, des infirmières et des représentants des associations hospitalières. Ce furent de fécondes journées durant lesquelles tous les responsables catholiques de la Santé ont tenté de définir pour l'avenir les principes d'une collaboration efficace. Je bénis Dieu et je remercie mes confrères d'avoir eu l'insigne honneur de présider ces journées magnifiques. Je songe, non sans émotion, à cette Messe du dimanche soir à la Basilique de Koekelberg, durant laquelle nous avons eu la faveur d'entendre un message télévisé de S.S. Pie XII; je songe aussi à ces*

réunions plénières dans le grand palais du Centenaire, où, devant des milliers d'auditeurs, des orateurs éminents ont évoqué pour nous nos devoirs en face de Dieu, en face des hommes et en face de la Cité.

Deux ans plus tard, en **1960**, *ce fut le* **Congrès de Louvain**, *consacré à la réforme des études médicales et auquel collaborèrent non seulement des professeurs de nos universités, des médecins de tout le pays, mais aussi des étudiants en Médecine. Les rapports et les discussions nous ont permis de formuler d'intéressantes conclusions dont nous espérons qu'il sera tenu compte au moment où l'on se décidera enfin à mieux adapter les études médicales aux nécessités du temps présent.*

Bien d'autres activités, bien d'autres réunions, celles des médecins et des moralistes, celles du secrétariat médico-social et professionnel, mériteraient d'être rappelées, mais la liste en serait trop longue et elles font d'ailleurs partie de notre vie quotidienne. Elles sont comme le témoignage du désir que nous avons de mieux comprendre nos devoirs et d'imprégner la vie médicale des principes de la morale chrétienne.

Je veux cependant rappeler l'effort que nous avons fait au cours de ces dernières années pour donner plus d'autonomie et de vitalité à nos deux associations de langue française et néerlandaise. Saint-Luc se doit de s'adapter aux nécessités actuelles et nous souhaitons voir son influence s'étendre sans cesse en Flandre et en Wallonie.

Une seule chose est importante, c'est de voir l'esprit chrétien pénétrer davantage notre profession médicale.

S'il en est ainsi dans l'avenir, comment pourrions-nous ne pas nous entendre, médecins catholiques de ce pays, tous unis par un même idéal et par une même foi qui est faite d'amour et de charité.

C'est ainsi qu'en évoquant le passé, déjà je regarde l'avenir et j'ai confiance en lui, car je sais que celui de Saint-Luc est en de bonnes mains. Nous connaissons tous notre

nouveau Président National, le Docteur de GHELDERE. N'est-ce pas à lui que la Société Saint-Luc de Mons doit pour une large part sa vitalité? Chirurgien éminent, membre du Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins, il s'est intéressé à tous les problèmes, tant moraux que professionnels, qui sont à l'heure actuelle au premier plan de nos préoccupations. S'il est prêt à défendre nos droits, il ne perdra jamais de vue nos devoirs, car une vie comme la sienne, toute remplie de sens chrétien, il en connaît la nécessaire primauté.

En étroite collaboration avec lui le Professeur HAVEN, président du Verbond et le Docteur LADURON, président de l'Association, travailleront, j'en suis sûr, à la constante promotion de Saint-Luc et notre nouveau secrétaire général, le Docteur KIVITS assurera, au côté du Président national, l'indispensable liaison entre nos deux groupements.

Oui, malgré les difficultés de l'heure présente, j'ai foi dans l'avenir. Aucune oeuvre humaine n'est parfaite et ce que nous avons réalisé dans le passé est peu de chose, sans doute, en regard de tout ce qui reste à accomplir; mais comment pourrait-on perdre confiance quand d'autres que nous, plus jeunes et pleins de dynamisme, sont prêts à reprendre la tâche?

Presqu'au terme d'une vie universitaire durant laquelle j'ai eu la joie de collaborer à la formation de tant de générations de médecins, c'est aux plus jeunes d'entre eux surtout que je songe au moment où s'achève mon mandat de Président National. C'est d'eux que dépend l'avenir de la Médecine dans notre pays. Puissent-ils être nombreux à travailler à nos côtés afin de nous aider à imprégner la Médecine de demain de cet esprit de charité et d'amour du prochain qui est le fondement de toute vie chrétienne et qui nous permettra de mieux comprendre l'étendue de nos devoirs et de nos responsabilités.

Professeur Van Gehuchten.

“On ne voit bien qu‘avec le cœur„

par le Chanoine VIEUJEAN,

Aumônier National des Equipes Sociales de Malades «Auxilia». (1)

Le cas de Madame Finchbine.

Que les handicapés psychiques ou physiques soient des hommes comme les autres, voilà une assertion qui était passionnément niée récemment dans une émission de «*La pensée et les hommes*» à la télévision.

Rarement, nous avons eu l'évidence, comme ce soir-là, que le matérialisme et le rationalisme conduisent inévitablement, logiquement, au mépris le plus souverain de la personne humaine, malgré les protestations de respect à son égard.

Il s'agissait de Mme Finchbine, une américaine qui, ayant absorbé un tranquillisant qui risquait d'être nocif pour l'enfant qu'elle attendait, a demandé aux autorités de son pays (l'Arizona) le droit de se faire avorter. Ne l'ayant pas obtenu, elle s'est adressée à une cour suédoise qui le lui a permis à la suite d'une décision d'un jury préposé à l'examen de ce genre de problème.

Preuve de la noblesse certaine de cette décision: la Suède n'est-elle pas la patrie du prix Nobel?

Motifs mis en avant par le tribunal suédois: l'enfant risquait de naître difforme et aurait gravement compromis la vie mentale et physique de sa mère.

---

(1) Rapport présenté au Séminaire sur «**L'accueil du handicapé dans la société**», organisé par l'Association Catholique d'Hygiène mentale. Nous remercions Monsieur le Chanoine Vieujean et la Rédaction du Bulletin de l'Association de leur aimable autorisation à reproduire ce texte.

D'ailleurs, a dit un interlocuteur, est-on sûr qu'un embryon soit une personne? Pour être une personne, ne faut-il pas un certain degré d'éducation?

On n'a pas dit lequel, ni après quel examen et de quel jury on recevrait un certificat de personne humaine. On n'a pas dit non plus quel pourcentage de risques de mettre au monde un enfant difforme était nécessaire pour autoriser l'avortement, ni non plus le pourcentage de risques pour la mère de devenir psychiquement malade devant la lourde tâche qui éventuellement lui incomberait.

L'émission s'est terminée sur cette affirmation péremptoire: On a accusé Mme Finchbine d'égoïsme et de lâcheté; nous considérons que le sacrifice qu'elle a fait en pleine conscience de ce qui aurait pu être la destinée de son enfant est au contraire une manifestation d'altruisme, de lucidité et de courage.

L'homme, un animal supérieur?

En réalité, pour le matérialiste il n'y a pas de personne humaine. L'homme n'est qu'un fragment de l'univers matériel, au lieu d'être lui-même un monde, un univers campé en face et au-dessus de l'univers matériel. Pour le matérialiste, l'homme n'est qu'une parcelle de matière, la plus évoluée, la mieux organisée, la plus perfectionnée, peut-être, mais elle est noyée, avec le reste, dans la nature, la création, la matière. Elle n'en émerge pas. Elle ne la transcende pas, elle n'est pas d'un autre ordre. L'homme n'est ni spirituel, ni libre, ni immortel. Il n'est qu'un simple chaînon d'une nécessité aveugle, une espèce de laboratoire où les lois physico-chimiques jouent mécaniquement leur jeu. L'homme n'est qu'une bulle destinée à se dissoudre tout entière dans l'océan matériel après avoir fait une apparition éphémère.

Il n'est qu'un moment biologique de l'évolution universelle. «*Une des choses que je crois avec le plus de force,* écrit Jean Rostand, *c'est qu'il n'existe de nous à l'animal qu'une différence du plus au moins, une différence de quantité et non point de qualité; c'est que nous sommes de même étoffe, de même substance que la bête*».

La loi de la Jungle.

Si l'on n'est qu'une bête, on ne voit plus très bien comment on est une personne, ni comment on peut parler de respect de la personne. La logique du système voudrait qu'on érige en règle la loi de la jungle.

Il y a deux espèces d'hommes: les forts et les faibles, les races fortes et les races inférieures: les premières ont le droit et le devoir de dominer les secondes, voire de les détruire. Ce fut la logique implacable et criminelle du National-Socialisme hitlérien.

C'est, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, la logique des gouvernements qui font décider par un jury quels enfants ont le droit de naître et de vivre et quels enfants on peut tranquillement assassiner, parce qu'ils ne sont pas des hommes comme les autres ou qu'ils risquent de ne pas le devenir.

On ne voit d'ailleurs pas comment, selon ce principe de discrimination, de l'infanticide on ne passerait pas à la condamnation à mort des malades mentaux, physiques graves, des vieillards gâteux, bref de tous ceux qui paraissent irrécupérables pour la société, et sont un poids, une menace pour le psychisme des vivants.

Dès qu'on n'admet pas un fondement métaphysique à la personne, un moi spirituel qui, quelles que soient ses déficiences physiques ou mentales, en fait un être sacré, absolu, qui en fait un être semblable à Dieu, et donc un homme comme les autres, un être fondamentalement semblable à tous les autres êtres humains, on n'a plus de références possibles qu'à la société. C'est elle qui devient le dieu et l'arbitre souverain de tout. Et pour elle, il existera toujours deux espèces d' hommes: ceux qui la servent, et ceux qui la gênent, qui lui sont un poids, une charge et qu'elle a le droit d'éliminer après délibération d'un jury préposé ad hoc.

Les interlocuteurs de «*La pensée et les hommes*» allaient plus loin: le droit de décider de la vie et de la mort c'était à la mère ou aux parents qu'ils l'accordaient. On en revenait aux mœurs du monde païen, des romains par exemple, chez lesquels, quand naissait un enfant, on allait d'abord le déposer aux pieds du père: s'il l'acceptait, en le prenant dans ses bras, l'enfant avait le droit de vivre; s'il le rejetait, un esclave allait l'exposer et il devenait la proie des bêtes ou celle d'exploiteurs de la bienfaisance qui le mutilaient pour en faire un objet de pitié.

La raison et le cœur.

Il n'y a qu'une conception de l'homme qui n'aboutisse pas à créer deux espèces d'hommes: ceux qui sont des personnes et ceux qui n'en sont pas. C'est celle qui voit dans l'homme un esprit incarné. Même quand ses puissances de connaître, de vouloir et d'aimer sont liées parce qu'il n'est pas encore suffisamment développé biologiquement ou parce que ses puissances sont enchaînées dans leur exercice par certains traumatismes physiques, il n'en est pas moins destiné éternellement à connaître et à aimer. Il ne peut jamais être considéré comme une chose, il possède une dignité sacrée, une destinée éternelle: c'est un infini que je contemple là! Il y a en lui quelque chose de la grandeur, de la dignité, de la majesté divine. Et aux yeux du croyant, dans cet être, il existe en outre une vocation à participer à la vie même de Dieu; dans cet être , dans chaque homme, je vois un fils de Dieu, je découvre la face adorable du Sauveur, un membre du Christ.

Est-ce la raison, la raison seule, la raison cartésienne, spéculative scientifique, qui est capable de me faire découvrir ce mystère sacré de la personne, de toute personne, de tout homme?
La réponse à cette question m'est donnée par un petit garçon célèbre, «Le Petit Prince,» qui me souffle: «*On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible aux yeux*».

Saint-Exupéry est un des modernes qui a le mieux souligné l'insuffisance de l'intelligence, c'est-à-dire de la raison analytique et spéculative, pour saisir la valeur, le mystère caché, le visage, la réalité spirituelle des êtres.

La raison a son rôle, un rôle irremplaçable dans les sciences et les techniques. Même là, cependant, elle a souvent besoin d'être relayée par une autre puissance: le cœur, l'intuition.

«*N'oublie pas*, écrit un autre français, Gonzague Truc, *que cette intelligence (raison) dont tu vas te servir, est un instrument neutre à deux tranchants, qui peut frapper à droite, à gauche, et se retourner contre toi. N'oublie pas que cet instrument est de plus d'une souplesse perfide, qu'il se prête à la vérité comme à l'erreur, au bien comme au mal, qu'il présente des sophismes irréfutables et qu'il se refuse à justifier des évidences éblouissantes. N'oublie pas que le seul moyen qu'avait Diogène pour répondre à Zénon niant le mouvement, était de se mettre en marche, et que la liberté — principe des actes humains — n'a sa preuve qu'en elle-même et, non seulement ne se démontre pas, mais se voit dissoudre toutes les fois qu'elle se laisse soumettre à la démonstration, et qu'on peut établir, par le jeu des mathématiques, de flagrantes absurdités*».

Avant Saint-Exupéry, Pascal avait vanté le cœur et l'esprit de finesse. On en a fait un ennemi de la raison. Or nul ne l'a mieux employée que lui. Mais nul n'a mieux souligné ses insuffisances: «*Deux excès*», écrit-il, «*exclure la raison, n'admettre que la raison*». «*La dernière démarche de la raison*, écrit-il encore, *est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la dépassent*». Et quand il décrit l'esprit de finesse, par opposition à l'esprit de géométrie, il note que certains esprits (les esprits géomètres), «*étant accoutumés aux principes nets et grossiers de géométrie, et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et manié les principes, ils se perdent dans les choses de finesse, où les principes ne se laissent pas ainsi manier. On a des peines infinies à les faire sentir à ceux qui ne les sentent pas d'eux-mêmes, ce sont des choses tellement délicates, (et si nombreuses), qu'il faut un sens bien délicat et bien net pour les sentir et juger droit et juste selon ce sentiment, sans pouvoir le plus souvent les démontrer par ordre comme en géométrie... Il faut tout à coup voir la chose d'un seul regard, et non pas par progrès de raisonnement, au moins jusqu'à un certain degré*».

Il faudrait encore citer la Bible, qui, elle aussi, donne la primauté au

cœur, et Bergson qui vante l'intuition sans mépriser pour cela la connaissance conceptuelle; et Claudel qui oppose *Anima* à *Animus*, et le Dr. A. Carrel qui, dans ses livres, se plaint qu'on ait trop suivi Descartes et négligé Pascal, qu'on ait donné une formation exclusivement intellectuelle à la jeunesse, «*ce qui constitue une infraction à une loi essentielle du développement de l'esprit*», «*ce qui*, dit-il encore, *a fait perdre le sens du beau, le sens moral et le sens du sacré*», «*ce qui, enfin, a produit les hommes de moindre qualité*» et «*un monde*», disait de son côté Bergson, «*qui a terriblement besoin d'un supplément d'âme*».

En lisant tous ces penseurs de formation très diverse, nous constatons:

1 qu'au moyen de mots différents: esprit, anima, intuition, connaissance non rationnelle et cœur, ils signalent un mode de connaître, une manière de contacter le réel qui diffère de la connaissance conceptuelle, rationnelle, spéculative;

2 qu'ils ne nient pourtant jamais l'importance d'aucune des deux fonctions: raison et cœur;

3 qu'ils mettent cependant en un relief particulier le cœur par devers la raison, et ceci parce qu'ils constatent que l'esprit cartésien triomphe autour d'eux au point de discréditer avec mépris ou même d'ignorer le cœur; et parce que pour eux, la découverte du rôle du cœur dans la vie leur apparaît comme leur découverte capitale;

4 qu'ils regrettent qu'on en fasse fi dans l'enseignement. Tous, ils somment les éducateurs de sauver, d'éveiller, d'éduquer l'esprit, le cœur, sinon on en tue le petit Mozart qui vit dans l'enfant, on le remplit de formules vides et de connaissances mortes, on le rend aveugle aux valeurs morales et spirituelles, on en fait un robot ou, dit Saint-Exupéry, **«une fourmi pour la fourmilière»**.

Qu'est-ce que le cœur?

Le cœur n'est évidemment pas l'organe physique désigné par ce mot. Il n'est pas davantage synonyme de courage, comme dans l'expression «avoir du cœur à l'ouvrage». Il ne signifie pas non plus l'affectivité sensible qui relève du monde des émotions instinctives.

Le cœur, au sens biblique et pascalien, est la réalité mystérieuse, secrète, centrale, en laquelle réside le vrai sanctuaire de notre personnalité. C'est notre moi personnel, profond, spirituel.

La difficulté d'en parler provient de ce que je ne puis m'en dissocier sans en faire une chose. Et il n'est pas une chose que je pourrais analyser, décrire, inventorier. Il est sans forme, sans couleur, sans dimension, sans parties, sans succession. Bien réel cependant,

plus réel que tout ce que je puis énumérer: corps, instincts, intelligence, volonté, caractère, mais d'une réalité purement spirituelle. Je ne puis en faire un objet de démonstration, mais je le sens, je le vis, je l'affirme constamment.

C'est là que je suis le plus moi, le plus chez moi et aussi le plus affronté à moi-même.

C'est là que j'ai pouvoir d'être présent et attentif à moi-même, aux autres, à Dieu.

C'est là que je m'éprouve comme un appel, une exigence, un devoir. Je suis, mais je dois devenir qualitativement plus que celui que je suis. Responsable de ce mieux. Auteur de moi-même. Père de moi-même.

Qu'il nous soit maintenant permis de discerner de plus près comment le cœur agit. En réalité toutes ses activités se ramèneront toujours à un contact immédiat, vivant et profond avec les êtres, à une présence réelle aux êtres qui est à la fois connaissance et amour.

Le cœur connaît.

Première constatation: le cœur connaît, il est un moyen, ou plutôt un centre de connaissance, mais d'une connaissance différente de la connaissance rationnelle et discursive.

Celle-ci s'efforce d'acquérir une vue de plus en plus claire et distincte de l'univers. Elle cherche à se représenter tout ce qui est en des concepts précis. Elle exprime ses découvertes en termes exacts et adéquats. Elle procède par déduction et induction. Elle est l'instrument nécessaire de la recherche scientifique. Son róle est important mais, dans notre civilisation, elle tend à prendre toute la place.

Le cœur, au contraire, atteint les êtres directement dans leur totalité et dans leur singularité ou leur réalité concrète: tel homme. Et une totalité est toujours plus que les parties que je puis y distinguer. Une montre, c'est plus que les rouages séparés; un homme c'est plus qu'un ensemble de tissus, de liquides et de conscience, comme le définit le Dr. Carrel.

D'où vient ce plus de la totalité? Des liens, d'un ensemble de liens, de rapports, de ce que les philosophes appellent la forme et qui donne à un être une signification, un sens, une valeur qui lui est propre.

La raison tend à réduire l'être à ses éléments constitutifs discernables et à dire: il n'y a que... Elle tend même à le réduire aux dimensions de son optique spécialisée. Un biologiste comme J. Rostand dira: pas de différence entre l'homme et l'animal. Du point de vue biologique pur, on peut être d'accord. Mais qui expliquera pourquoi Rostand fait de la biologie alors qu'un chien n'en fait pas.

Si l'on succombe à cette tentation de la réduction, on ne verra plus dans l'homme que les accidents qui le particularisent, et on croira

avoir tout dit de lui quand on aura dit: c'est un noir ou un blanc, un juif ou un grec, un wallon ou un flamand, un communiste ou un capitaliste, un malade ou un bien portant, un handicapé, voire un cas: un cancer ou une polio.

Le cœur dépasse toutes ces propriétés particulières pour dire: c'est un homme, un homme qui a sa conscience, sa destinée, son drame, c'est un infini que je contemple là.

Et ce n'est même pas un infini parmi d'autres, parmi la masse des autres. Si la raison abstrait, généralise et voit les êtres par catégories, le cœur, lui, est semblable à Dieu: il ne voit que le concret, le singulier, le particulier. C'est un homme, oui, mais c'est cet homme-là, vivant, à nul autre identique, ayant sa pulsation propre, son chiffre, son nom unique. Car ce n'est pas le cancer de la salle III ou le lit n° 8, ou le cul de jatte du troisième. C'est Pierre, Paul ou Henri, un homme comme les autres, et en même temps cet être-là, comme il n'y en a qu'un parmi les milliards d'autres.

Le cœur connaît à sa manière et, nous l'avons déjà insinué, il perçoit la valeur secrète, mystérieuse, existentielle, immatérielle des êtres. «*Un pays*», écrit Saint-Exupéry, «*ce n'est pas la somme des contrées, des coutumes, des matériaux que mon intelligence peut toujours saisir. C'est un être*». C'est un être qui a une signification, une valeur, un sens, un visage.

La raison fait des inventaires, des sommes. «*Les intellectuels,* dit encore Saint-Exupéry, *démontent le visage pour l'expliquer, par les morceaux, mais ils ne voient plus le sourire. Le cœur, lui, voit le sourire, la valeur, le sens, non point la valeur utilitaire, mais cette valeur que détient un être rien que par le fait d'exister*».

Vous allez assister à une représentation dans un cirque où l'on exhibe des nains. C'est très amusant tout ce qu'ils font, et vous vous contentez de rire avec les autres spectateurs. Vous en avez fait un *objet d'amusement*.

Vous êtes médecin, et devant ces êtres humains qui n'ont pas grandi comme les autres, vous vous demandez quelles sont les causes qui ont arrêté la croissance. Vous en avez fait un *objet de science*.

Vous avez parmi vos connaissances et même vos amitiés un nain, une naine, et par ses confidences vous savez quel drame affreux constitue pareille infirmité. Et votre sensibilité s'émeut en pensant qu'une fois la séance terminée, ces nains vont se retrouver douloureusement en présence de leur détresse personnelle, cachée à tous. Vous en avez fait un *objet de pitié*.

Vous allez plus loin, vous songez que, outre leur drame particulier, dû à leur infirmité, ils sont des hommes comme les autres, ils ont le problème de tous, celui de leur existence, de leur conscience, de leur destinée, de leur responsabilité, de leur vocation divine. Vous les avez regardés avec votre cœur, vous avez discerné

leur valeur humaine, transcendante, éternelle. Ce ne sont plus des objets. Vous en avez fait des *sujets* comme vous malgré les différences accidentelles qui vous distinguent.

Le cœur participe.

Et vous êtes tout près de penser à une autre activité du cœur: la participation, la communion, l'intériorisation, ou si vous voulez, l'amour.

Car connaissance du cœur est connaissance intuitive. Le cœur s'unit aux êtres par des liens vivants et créateurs. Il s'efforce de rejoindre les êtres de tout son élan pour participer à leur réalité profonde et coïncider en quelque sorte avec le mystère de leur existence concrète.

La raison voit ce qui est. Le cœur a un rôle actif, volontaire, créateur. Il crée des liens, il les rend de plus en plus fermes, indissolubles, intimes, soustraits aux fluctuations de la sensibilité et des instincts. Des liens qui aident le prochain à devenir celui qu'il doit devenir. «*L'amour est un réseau de liens qui fait devenir*» (Saint-Exupéry).

Ce n'est pas facile. «*Connaître, ainsi, ce n'est pas démontrer ni expliquer. C'est accéder à la vision. Mais pour voir, il faut d'abord participer. C'est un dur apprentissage*». (Saint-Exupéry).

«*La capacité de faire attention à un malheureux est chose très rare, très difficile, c'est presque un miracle, c'est un miracle. Presque tous ceux qui croient avoir cette capacité ne l'ont pas. La chaleur, l'élan du cœur, la pitié n'y suffisent pas*» (S. Weil).

«*La plénitude de l'amour du prochain,* écrit-elle encore, *c'est savoir que le malheureux existe non pas comme une unité dans une collection, non pas comme un exemplaire de la catégorie sociale: «malheureux»*, *mais en tant qu'homme exactement semblable à nous, qui a été un jour frappé d'une marque inimitable par le malheur. Pour cela, il est suffisant, mais indispensable, de savoir poser sur lui un certain regard*».

«*Pourquoi ce regard du cœur est-il si difficile? Parce que nous sommes aveugles aux êtres*», dit Saint-Exupéry.

«*Aveugles aux personnes*», dit E. Mounier. Parce que nous portons en nous une tendance à réduire les personnes à leurs accidents et à les catégoriser, et aussi parce que nous avons un complexe de supériorité à l'égard des handicapés.

La reconnaissance du spirituel, du sacré, de l'éternel en tout homme demande une espèce de conversion ou de rencontre semblable à celle de l'incroyant qui découvre Dieu, ou du croyant traditionnel pour qui Dieu devient quelqu'un tout à coup. C'est le passage de la cécité à la vision. Ce passage se justifie difficilement par des raisons et cependant on sent, comme disait une convertie, que ce qui vient de se faire est infiniment raisonnable.

Cette conversion n'a pas été mieux décrite que dans le roman du regretté Professeur De Greeff, *La nuit est ma lumière*. Il s'agit de la page où pour Sœur Colette, une malade mentale, Elisabeth, a cessé d'être une abstraction. «*Jusqu'ici*, écrit-elle, *j'avais soigné les malades, et surtout, ces malades-ci sans me rendre compte que la maladie n'était qu'une apparence, un état accidentel de leur être. Sans doute, je ne l'ignorais pas, mais je n'avais pas su à quel point c'était vrai. Mais ce jour... j'ai bien senti... que mon être doit s'engager et s'est engagé tout entier, tout-à-fait... C'est à cet engagement total que je dois rester fidèle. Je ne dois plus agir pour des frères abstraits, me dévouer pour une humanité théorique, à des âmes inconnues, et que je voudrais sauver, avant même d'avoir pris la peine de les connaître... Je me fais ce soir cette remarque surprenante que je ne m'étais encore jamais réellement penchée sur autrui...Ces gens que je voulais sauver... n'existaient encore pour moi qu'à l'état d'abstraction. Je n'avais jamais eu la révélation de l'autre... J'ai tenu jusqu'ici les autres pour inférieurs à moi. Je voulais me donner, m'offrir, mais en m'offrant, conserver la conscience que j'étais au-dessus d'eux. Ma charité, malgré tout, c'était une forme de domination d'autrui. Et mon dévouement, mon sacrifice, une affirmation de moi. Il s'est passé ce fait, qui fut pour moi la lumineuse révélation, la grâce que je sens définitive*».

Le cœur choisit.

C'est une grâce définitive, je le crois. Mais qu'il faudra cependant soutenir, entretenir, afin d'y être toujours fidèle. Et nous touchons ici à un autre rôle du cœur. C'est en lui que se réalisent les options les plus décisives, celles qui règlent nos adhésions les plus importantes dans l'ordre moral et spirituel.

Les clartés de la raison ne suffisent pas pour éclairer complètement ces valeurs, par exemple l'existence de l'âme et donc le caractère immortel et sacré de la personne humaine, ou encore le libre arbitre, ou encore l'existence de Dieu. Les raisons existent, mais il subsiste des raisons contraires, des obscurités à franchir. «*Incompréhensible que Dieu soit*», écrit Pascal, «*et incompréhensible qu'il ne soit pas; que l'âme soit avec le corps, que nous n'ayons pas d'âme, que le monde soit créé, qu'il ne le soit pas*».

Il subsiste nécessairement un noyau d'ombre autour des grandes vérités morales, spirituelles, religieuses. Le cœur doit intervenir pour les dépasser. Ce faisant, l'homme agit raisonnablement, car, malgré les obscurités et les craintes, il a des raisons d'agir ainsi, des raisons de la raison et des raisons du cœur qui sont d'un autre ordre. C'est pour cela que Pascal dira: «*Dieu, sensible au cœur, non à la raison*»; et le P. de Lubac écrira: «*Même quand on a d'excellentes preuves, Dieu ne s'affirme pas dans un homme sans un sursum du cœur*». De même, il faut un sursum pour affirmer l'esprit dans l'homme, l'âme immortelle, le caractère sacré de la personne humaine.

Le cœur crée.

Et ceci nous amène à une dernière réflexion, c'est que le cœur a charge de soi-même et pouvoir sur soi-même. Il a le pouvoir d'être attentif ou de détourner son attention, pouvoir de se donner ou de se refuser à quelqu'un, à une tâche, pouvoir de s'ouvrir ou de se fermer, de se purifier ou de se laisser obscurcir, de se garder dans un humble amour ou d'affirmer sa domination et de s'enivrer de soi-même.

L'Evangile insiste beaucoup sur cette tâche essentielle de l'homme: maintenir le cœur pur, éveillé, vigilant, attentif, clair. C'est ainsi qu'on se met en état de découvrir ce *plus* qui est dans l'homme et qui s'appelle l'esprit, ce *plus* qui est au-delà de tous les déterminismes qui jouent dans l'homme et qui s'appellent la liberté, ce *plus* qui est dans le monde et transcendant au monde, et qui s'appelle Dieu, et ce *plus* de la révélation qui est le Dieu d'amour.

Et c'est ainsi, aussi, qu'on gardera devant la vie, en toute circonstance et devant l'homme, quel qu'il soit, bien portant ou handicapé, sain d'esprit ou débile mental, une attitude de respect, d'amour fraternel et de présence créatrice.

Je veux dire que l'on fera partout et toujours et pour tous, ce que l'on peut pour vaincre le mal par le bien, qu'il s'agisse d'un mal physique, psychique, moral, spirituel. Sur tout homme, nous avons à porter, comme Dieu, un regard créateur. Et ce regard-là, c'est au fond de notre cœur qu'il trouve sa source. Ce regard apparaît comme l'âme qui devrait animer toutes les relations humaines. Mais il va de soi que l'étude des situations particulières, de la psychologie, de l'environnement des êtres humains et particulièrement des handicapés, a aussi son importance pour déterminer l'aide à leur apporter.

Chanoine Vieujean

à méditer

la lumière des mystères
dissipe
l'obscurité des énigmes...

M. BLONDEL.

La place de l'arriéré dans la société moderne

par le Professeur SIVADON

A la deuxième assemblée générale de l'A.P.A.M., (Groupement pour la création d'ateliers protégés pour arriérés mentaux) tenue le 21 Mars 1963 à Bruxelles, le professeur Sivadon fit une communication très intéressante sur la place de l'arriéré dans la société moderne.

Le docteur Sivadon est professeur de psychologie et de psychiatrie à l'Université Libre de Bruxelles depuis quelques années. Il est aussi professeur à l'Université de Paris.

Le professeur Sivadon fut le premier en France, selon l'expression d'un de ses collaborateurs, à ouvrir «l'asile sur la société». Il créa, peu après la guerre, à Ville-Evrard, au sein même d'un hôpital psychiatrique, le premier centre de thérapie et de réadaptation sociale.

Rien d'étonnant alors qu'il se soit aussi intéressé aux activités de l'A.P.A.M. Sous l'énergique impulsion de son fondateur et administrateur-délégué, Madame le docteur Lambert-Vinchent, l'A.P.A.M. a ouvert à Bruxelles en 1960 le premier atelier protégé pour arriérés mentaux. D'emblée ce fut un succès complet, qui prouve combien cette initiative hardie et généreuse répondait à un besoin réel. Ce succès n'a cessé de s'amplifier depuis lors, et a suscité la création d'ateliers similaires, dont celui de la Fédération des Œuvres d'Enseignement Spécial.

Nous remercions le professeur Sivadon et Madame Lambert-Vinchent pour l'aimable autorisation qu'ils nous ont donnée de publier le texte de cette conférence.

Un peu d'histoire.

Les rapides transformations que subissent nos conditions d'existence depuis environ un siècle nous obligent à de perpétuels efforts de réflexion pour trouver aux problèmes de toujours les solutions qu'impose la situation présente.

Dans un monde peu évolutif, aux structures simples et relativement constantes, les différences individuelles, sur le plan des aptitudes professionnelles, avaient un retentissement pratique beaucoup moins grand qu'aujourd'hui. Beaucoup de fonctions sociales, longuement codifiées, pouvaient être assurées par des hommes peu doués, l'apprentissage permettant d'acquérir les routines indispensables et la tradition suffisant à garantir la validité des techniques utilisées. A une époque où l'analphabétisme était la règle, ignorer la lecture ou l'écriture n'était pas un handicap sérieux. Alors que la majorité des tâches de l'homme était d'ordre purement concret et avaient pour objet la culture du sol, l'élevage et un artisanat sommaire, l'absence d'aptitudes à la pensée abstraite pouvait passer inaperçue.

C'est dans la deuxième moitié du XIXème siècle que la généralisation de la scolarisation et le développement des techniques industrielles commencèrent à poser des problèmes de psychologie différentielle. On s'aperçut que tout le monde ne pouvait suivre la classe de la même façon et que certaines métiers, particulièrement ceux impliquant le maniement d'instruments délicats et dangereux, exigaient des aptitudes spéciales.

Ce sont ces problèmes qui amenèrent à la création de la psychométrie. Il s'agissait de déceler les inaptes scolaires et les incapables professionnels. Le premier test, imaginé par BINET et SIMON, était destiné à sélectionner, dans les écoles de la Ville de Paris, les sujets aptes à suivre les classes normales et à éliminer les autres. Cette préoccupation de sélection prévalut et prévaut encore. Il s'agit d'éliminer ceux qui ne répondent pas aux exigences de la classe ou de la machine. Ce n'est que bien plus tard qu'on s' avisa que la classe et la machine étaient faites pour l'enfant et pour l'ouvrier et qu'il convenait de les adapter aux différents niveaux d'aptitudes de ces derniers. Encore cette notion est-elle bien mal comprise tant des milieux scolaires, que professionnels. Et l'on sait qu'aujourd'hui encore, classes spéciales et ateliers protégés restent considérés comme un luxe dont la création et le développement sont largement laissés à l'initiative privée.

Importance du problème.

Et cependant, la proportion de la population qui ne peut répondre aux exigences moyennes de la société moderne va en s'accroissant régulièrement. On peut penser que l'*abaissement de la mor-*











talité infantile joue un rôle dans cet accroissement. Un tiers des enfants présentant une complication nerveuse de maladie infectieuse mourait il y a encore quelques années. Ces enfants désormais survivent pour la plupart, mais restent diminués.

Plus important semble le *facteur culturel*. La complexité croissante des conditions de vie a un double effet: elle favorise le développement intellectuel des plus doués, elle isole un toujours plus grand nombre de sujets qui ne peuvent s'adapter à cette complexité.

Par ailleurs, le *seuil de tolérance* de la société à l'insuffisant intellectuel s'élève régulièrement et l'on tend de plus en plus à considérer comme anormal quiconque s'écarte tant soit peu de la moyenne. Les chiffres des statistiques anglaises sont typiques à ce sujet. En 1906, la Commission Royale, chargée d'une enquête sur ce point estimait à 4 ‰ la proportion des arriérés.

En 1924, une nouvelle enquête officielle, sous la direction du Docteur LEWIS, estima cette proportion à au moins 8 ‰ en moyenne, notant la prédominance de la campagne sur la ville: 10,4 ‰ dans les régions rurales contre 6,7 ‰ dans les régions urbaines.

Ces proportions, d'après une autre étude du Docteur LEWIS, en 1929, varient considérablement suivant l'âge, puisqu'on trouve 25,6 arriérés pour mille habitants entre 10 et 14 ans et 1,2 ‰ en-dessous de 5 ans.

En 1933, en Amérique, DOLL trouve 10 ‰ dans la population générale et 20 ‰ dans la population d'âge scolaire.

On voit par ces chiffres à quel point la notion d'arriération est relative, puisque la proportion d'arriérés varie du simple au double en utilisant les mêmes critères sur une population à 20 ans d'intervalle, et qu'on trouve également un écart du simple au double si, à une même époque, on considère la population générale ou la population d'âge scolaire.

Il ne s'agit ici que d'arriération confirmée par les examens psychométriques. Si l'on considère l'ensemble des sujets d'âge scolaire inadaptés aux classes primaires normales, on en trouve de 4 à 8 % suivant les statistiques. Et l'on trouverait sans doute 20 à 30 % d'inadaptés à l'enseignement secondaire et 60 à 80 % à l'enseignement supérieur. La proportion des échecs en fait foi.

Qu'en conclure, sinon qu'*on n'est jamais arriéré que par rapport à un autre et en fonction d'une situation vitale donnée.*

Qu'est-ce qu'un arriéré?

Ces notions me semblent essentielles. L'arriéré est celui qui est pourvu d'un équipement mental moins riche que la moyenne de la population et de ce fait ne dispose que d'une gamme restreinte de moyens de compréhension, d'expression et d'action.

Si on lui propose une activité nécessitant des moyens qu'il ne possède pas, il se révèlera inefficient, et si, à côté de lui, quelqu'un d'autre met en œuvre des aptitudes qui lui sont étrangères, il ne pourra établir avec lui aucune communication. Cet isolement aggravera son inaptitude et son échec provoquera son agressivité ou son inhibition.

L'inadaptation de l'arriéré tient en effet à quelques éléments que l'on peut ainsi schématiser:

— inéquation de la tâche proposée à la structure mentale du sujet,

— perte de la communication avec autrui,

— réaction caractérielle à la frustration.

Ce dernier élément, facteur de dysharmonie au sens défini par VERMEYLEN, est sans doute le plus important.

Par contre, si la tâche est adaptée aux aptitudes et si le voisin se trouve à un niveau permettant la communication, le monde reprend un sens et les troubles caractériels s'estompent.

Si l'on garde en mémoire que l'évolution de la personnalité se fait dans le sens d'une abstraction de plus en plus grande, d'une aptitude de plus en plus marquée à intégrer l'espace et le temps, dans une capacité d'autonomie, donc de responsabilité plus large, on peut facilement imaginer le type de tâches qui conviennent aux arriérés.

L'empirisme et l'intuition des gens de cœur rejoint ici la connaissance théorique. Et l'expérience montre qu'il est toujours possible de trouver un mode d'activité qui éveille l'intérêt d'un déficient.

Concilier rendement et développement.

Mais, ce qu'on oublie trop souvent, c'est que l'arriéré, par le fait même qu'il dispose d'une gamme restreinte de moyens d'adaptation, ne peut obtenir une efficience convenable que par le moyen d'une spécialisation serrée et d'un apprentissage prolongé. La contre-partie, c'est que la spécialisation trop précoce et trop poussée s'oppose au développement de la gamme des moyens d'adaptation. Pour satisfaire à la double exigence de rendement et de développement, il convient de compléter l'apprentissage spécialisé par un ensemble varié d'activités psychomotrices et psycho-sensorielles.

L'avantage de la spécialisation, outre qu'elle favorise l'efficience, réside dans la qualification sociale qu'elle confère, aidant ainsi le sujet à se créer un personnage lui permettant de s'affirmer en face d'autrui.

La Société moderne, malgré le développement de ses techniques, se doit d'intégrer tous ses membres, quelles que soient les caractéristiques de leurs aptitudes.

C'est son intérêt, car le nombre croissant des inadaptés créera sans cela une charge sociale et financière de plus en plus lourde. En aménageant dans son sein des îlots privilégiés où les handicapés pourront trouver des conditions de travail et d'existence à la mesure de leurs aptitudes, la société se garantit contre la nécessité où elle se trouve sans cela de les héberger à grands frais dans des hospices.

Parmi ces conditions privilégiées, citons les *foyers* où est reconstituée l'atmosphère familiale et où sont groupés des déficients qui, pour quelque raison, ne peuvent vivre dans leur famille. Citons le *placement familial* où des parents nourriciers prennent en charge un ou deux déficients, leur assurant l'atmosphère familiale affective indispensable.

Citons surtout les *externats éducatifs* et les *ateliers protégés*.

Entre les uns et les autres, toutes les transitions peuvent être imaginées, les premiers visant davantage au développement des aptitudes, les seconds, à leur utilisation dans le travail.

Ces organismes doivent rester de faibles dimensions si l'on veut leur conserver l'indispensable atmosphère familiale et leur insertion dans la vie de la cité. Ils doivent donc être multipliés et répartis, sous des formes diverses, sur l'ensemble du territoire.

Le progrès individuel ne consiste pas à abandonner les modes de penser et d'agir de l'enfance pour se cantonner exclusivement dans la pensée rationnelle. Une personnalité riche et bien équilibrée est celle qui a su différencier sa personnalité en acquérant des aptitudes conceptuelles et dialectiques tout en conservant la capacité de retrouver l'intuition, le rêve et la fantaisie de ses premières années.

Le progrès social ne consiste pas à éliminer les formes archaïques d'activité et de relations humaines pour se consacrer à l'automation et aux communications électroniques. Une société culturellement riche et bien équilibrée est celle qui s'est différenciée en gardant des artistes à côté des ingénieurs, des activités artisanales à côté des productions industrielles, des possibilités de vie simple à côté des exigences chronométrées des rythmes citadins. Une telle société peut et doit intégrer tous ses membres au lieu de rejeter et d'aliéner ceux qui s'écartent de la moyenne, qu'ils soient géniaux ou arriérés.

Espoir.

Les générations qui nous ont précédés ont eu le mérite d'imposer le courant d'idées et les lois sociales qui accordent le droit d'exister et la dignité humaine à ceux qui n'ont ni le privilège de la naissance, ni celui de la fortune.

Ce sera le mérite de notre génération, grâce à l'effort de quelques pionniers, de forger l'opinion et bientôt d'imposer les règlements qui permettront à ceux qui n'ont pas le privilège de l'intelligence de bénéficier, comme chacun, des possibilités d'expression et d'action et du droit à la joie d'exister.

Professeur Sivadon

prière

Seigneur,

que le patient qui se confie à moi
soit pour moi «mon» malade
et non pas le beau cas
et moins encore un matricule...

L'approche de l'enfant débile mental par le médecin

par le Docteur R. HALLUT (1)

Le rôle du médecin en face de la débilité mentale se situe à différents niveaux:

1 L'aide dans la prévention.

Bien que nous ne nous en préoccupions pas ici, celle-ci est cependant importante. Que ce soit pendant la grossesse ou au moment de l'accouchement, l'enfant doit être protégé des agressions physiques ou chimiques, traumatiques et infectieuses. Le rôle néfaste de certaines médications est très en mémoire actuellement.
L'hygiène de vie, les habitudes alimentaires, l'équilibre neuropsychique et les compatibilités sanguines méritent une surveillance effective.
Des troubles psychiques récents, voire même anciens, peuvent se réactiver en cours de grossesse, entraînant des difficultés d'acceptation de l'enfant. Cette relation du couple mère-enfant perturbée dès le début peut créer chez ce dernier des troubles psychonévrotiques qui vont compromettre son évolution générale.

---

(1) Rapport présenté à la réunion d'étude sur le thème: «**L'approche de l'enfant débile mental**», organisée en février 1963 par la Conférence Nationale des Femmes Catholiques, en collaboration avec l'Œuvre Nationale de l'Enfance Handicapée. Nous remercions le Dr R. Hallut de nous avoir autorisés à reproduire ce texte.

2 L'examen neurologique.

Celui-ci permet un dépistage précoce des troubles nerveux, plus précoce que le testing psychologique.

Dès les premières semaines de la vie, l'examen du nouveau-né, en particulier de ses réflexes et du tonus musculaire, permet de redouter une évolution défavorable du système neuro-musculaire. Or c'est une loi connue depuis longtemps, que toute atteinte précoce du système nerveux (avant 2 ans) entraîne une atteinte généralisée de son développement y compris donc le développement mental. L'examen médical reste utile à tout âge, car le diagnostic de la débilité mentale ne doit pas se réduire à la recherche d'un quotient intellectuel. Cette recherche du quotient est plutôt le point de départ que l'aboutissement de notre diagnostic. En effet, lorsque obtenu par des tests appropriés et dans des conditions normales d'examen, il se révèle inférieur à la normale, nous ne possédons encore aucun renseignement sur la nature et l'origine de ce retard et par conséquent nous ignorons les autres possibilités d'aide que l'aide pédagogique, à apporter à l'enfant.

La débilité mentale comme fait isolé est rare. En effet, l'âge chronologique peut être supérieur à l'âge mental dans différents cas:

A. La débilité mentale accompagne des lésions nerveuses et somatiques:

— *D'origine obstétricale*, accidents de grossesse, ces enfants portent généralement le terme de «**paralysés cérébraux**». L'ampleur des lésions est variable suivant les enfants, de même que l'importance de la débilité. Dans quelques cas, relativement rares, le niveau mental est normal ou légèrement inférieur à la normale. La plupart de ces enfants ont des troubles visuels et auditifs dont le dépistage, la correction ou rééducation est un facteur important pour l'avenir de l'éducation.

Un pourcentage important de ces enfants présente également de l'épilepsie qui doit être dépistée et traitée.

De plus les déformations des membres sont passibles de kinésithérapie, d'orthopédie, voire de chirurgie.

— *D'origine congénitale ou héréditaire* mal connue, généralement peu fréquente, sauf le mongolisme.

L'ampleur des troubles corporels amène toujours la famille à consulter un médecin lorsque la rééducation est entreprise.

B. L'enfant débile mental ne porte aucun stigmate extérieur d'atteinte: l'examen approfondi reste indispensable.

A propos d'une étude faite à Liège, sur 50 enfants physiquement normaux appartenant à un enseignement spécial (Ecole des Castors), nous relevons:

10 enfants ayant un tracé électro-encéphalographique perturbé,
9 enfants ayant des troubles auditifs,
10 enfants ayant des troubles de la maturation motrice.

— Les traits caractériels dûs à l'épilepsie et qui peuvent exister sans crises sont apparemment banaux:

instabilité psycho-motrice, impulsivité et irritabilité, câlinerie excessive. Ce n'est guère qu'après l'âge de 10 ans qu'apparaît le cachet particulier de l'épilepsie: la bradypsychie avec viscosité et persévération.

— Parmi les troubles sensoriels, le mal-entendant surtout jeune est difficile à distinguer de l'arriéré mental; faute de langage, sa pensée est rudimentaire. Les bizarreries du comportement viennent de son incompréhension verbale.

Avec l'aspect quantitatif de l'audition il faut envisager l'aspect qualitatif, plus difficile encore comme diagnostic mais aussi plus générateur d'imprécision, de retards ignorés dans l'intégration du langage parlé et écrit.

— Chez le jeune enfant, 5 à 8 ans, la débilité motrice, comportant des troubles dans la coordination rendant le graphisme difficile, des troubles temporo-spatiaux responsables de retard dans l'intégration du langage parlé et écrit source d'échec scolaire, peut exister à l'état isolé. Le comportement de ces enfants au test est celui d'un débile mental: la majeure partie des tests, étant pour cet âge, basés sur la coordination motrice, le langage et le graphisme.

C. Il existe enfin l'importante catégorie des débilités acquises avec troubles neuro-psychiatriques:

— d'origine affective et pour laquelle un traitement, une modification d'attitude arrêtera la progression, s'il ne peut pas toujours faire rétrocéder le retard mental déjà acquis;
— par atteinte méningo-encéphalitique à évolution très lente et accompagnée de troubles caractériels (leucoencéphalite);
— de même des troubles temporo-spatiaux, de l'abstention intellectuelle, de la torpeur peuvent être dûs à des tumeurs cérébrales;
— enfin le groupe des schizophrénies: nous devons considérer que la *schizophrénie* plane sur tout cas où nous voyons l'intelligence fléchir, le rendement scolaire s'amenuiser, la sociabilité diminuer et le caractère se troubler.

La schizophrénie peut se développer soit lentement chez un arriéré mental, soit chez un être dont la personnalité a toujours été caractériellement perturbée, soit chez un enfant normal.

Toutes les réactions anti-sociales peuvent être le signe initial de cette atteinte.

Les troubles de l'intelligence comportent de l'inattention, un désintérêt, une indifférence flagrante.

3 L'action thérapeutique.

Lorsqu'il a participé à l'établissement du diagnostic, le médecin a une large part à jouer dans la réadaptation du débile mental. Comme celle du pédagogue, du rééducateur, son action est de longue haleine, mais néanmoins efficace.

Sa contribution est de combattre l'agitation ou l'apathie par des moyens médicamenteux. Il doit laisser intactes les facultés mentales et psycho-motrices déjà réduites chez ces enfants. Ses drogues ne doivent pas être toxiques pour pouvoir être utilisées à long terme.

Actuellement, depuis une dizaine d'années, nous disposons soit:

— des *neuroleptiques* utilisés en dose sédative légère; ils permettent à l'enfant une attention plus stable, plus prolongée. Pendant la période de calme obtenu par la médication, les pédagogues peuvent aboutir à des résultats impossibles avant le traitement;

— des *psychoanaleptiques* efficaces au contraire dans les cas d'apathie. Nous obtenons alors un accroissement de l'éveil et de la curiosité portée sur le monde extérieur, une plus grande durée d'attention.

Les doses utiles varient considérablement d'un enfant à l'autre. Leur durée d'application s'étend sur plusieurs mois, voire une année. Ils ne doivent pas être interrompus, malgré un début d'amélioration, sans avis. L'utilisation de ces médications est précise car des variations de posologie peuvent faire passer le médicament d'une catégorie à l'autre; l'usage prolongé d'autres peut entraîner des états dépressifs sérieux. Il faut aussi savoir tenir compte des différents types de réactivités des sujets. Il faut signaler ici l'importance que prend la coopération entre médecins et pédagogues pour la vérification de l'efficacité des thérapeutiques utilisées.

Aucun effet sur la croissance staturo-pondérale n'a été relevé lors d'une étude faite sur ces médicaments, au Centre de Saint-Mandé (Seine) depuis cinq ans environ (le Centre possède 60 places).

L'appétit est généralement amélioré.

Le débile mental ne connaît généralement à aucun moment une existence stabilisée pour lui permettre de percevoir normalement la réalité ambiante; d'autre part l'entourage le juge d'abord sur son excitation, son attitude agressive. Obtenir la moindre période pendant laquelle l'enfant peut regarder, entendre, ressentir, comme un être stable, est important car ces expériences ne disparaissent plus, elles sont le point de départ de progrès ultérieurs.

Comme *médication du 1er groupe* nous utilisons le *largactil*: après généralement une phase de somnolence (1ère-2ème semaines), de surexcitation (3ème semaine), l'attention devient plus concentrée et la fatigabilité moindre.

Les durées d'interruption du travail mental deviennent nettement plus courtes, et les gestes secondaires inutiles diminuent.



Les exclamations et cris qui coupent le travail sont moins forts.

Le comportement est plus facile, l'enfant est plus souple.

Les doses par os utilisées sont de l'ordre de 1 mgr par Kg — réparties en 3 prises — la dose maximale étant atteinte progressivement en 15 jours environ.

Du *deuxième groupe*, le *niamide* est un médicament utilisé chez l'enfant apathique, et fatigable, incapable d'initiatives.

L'amélioration concerne surtout l'éveil de l'intérêt avec une curiosité plus grande, des initiatives plus nombreuses.

Dose: 75 à 100 mgr pour l'enfant d'âge scolaire.

Enfin l'expérimentation clinique, les premières études électroencéphalographiques faites sur la *glutamine lévogire* semble indiquer que nous possédons actuellement un des premiers médicaments dotés d'une action spécifique sur l'efficience intellectuelle. Elle permet une utilisation maximale des ressources intellectuelles et diminue la fatigabilité.

Le tracé électroencéphalographique s'enrichit en ondes alpha.

Posologie: 10 à 15 ctgr en moyenne par jour en 3 prises.

Docteur R. Hallut.

pensée :

être des chrétiens
qui aient de l'os

Emmanuel Mounier

La famille en face d'une lourde responsabilité: l'enfant handicapé

par une équipe du Bulletin Famille.

Dans son Bulletin de liaison de Juillet 1963, la Commission «Famille» de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques a publié une étude, rédigée en équipe, sur le procès de Liège et les leçons qu'il convient d'en tirer. Bien qu'une année déjà se soit écoulée depuis ces pénibles événements et que beaucoup de choses aient été écrites à leur sujet, nous avons pensé qu'il serait utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs une étude sereine et objective du drame de Liège avec toutes ses implications morales et sociales, y compris la carence, injustifiable au point de vue humain et chrétien, des médecins et du personnel soignant de la clinique.

Nous remercions Monsieur Marc Louveaux, responsable du «Bulletin Famille» et un des auteurs de l'article, de nous avoir aimablement autorisés à le reproduire.

En marge du procès de Liège.

Les faits remontent au mois de mai 1962. Ils sont simples à décrire.

Dans la nuit du 22 au 23 mai, un enfant naît sans bras. On l'écarte de la mère pendant plusieurs jours. Ce n'est que le 26 que sur son insistance, on le lui présente sans préparation, trop brutalement. Huit jours après la naissance, avec l'accord de sa mère, de son mari et de sa sœur, elle met fin aux jours de son enfant à l'aide d'un pro-

duit qui lui a été, en connaissance de cause, fourni par le médecin. Le gynécologue de la maternité a prévenu le parquet. Les membres de la famille et le médecin sont arrêtés et mis en détention préventive. Ajoutons qu'à l'instruction se révèle que, pendant la grossesse, le même médecin a prescrit du softénon à la future mère. Le drame vient en Cour d'Assises de Liège, en novembre 1962.

Les deux premières questions posées au jury sont les suivantes:

1 «*Est-il constant que le* 29 *mai* 1962 *à Liège, un homicide volontaire avec intention de donner la mort a été commis sur la personne de Carine V.?*».

2 «*Est-il constant que cet homicide volontaire avec intention de donner la mort a été commis par le moyen de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement de quelque manière que ces substances ont été employées ou administrées?*».

A ces deux questions, le jury à l'unanimité répond négativement et tous les accusés, y compris le médecin, sont acquittés et se retrouvent libres, au milieu de manifestations populaires de joie.

Ce drame a provoqué des remous violents qui ont dépassé largement l'object du procès et les frontières de la Belgique. «*La pitié a vaincu la loi*» titre en grand l'un des importants hebdomadaires italiens.

Il faut bien le dire, dans les jours mêmes du procès, l'opinion publique a été submergée par l'aspect passionnel immédiat. Le caractère dramatique des faits, l'atmosphère enfiévrée de la ville et des audiences, où l'opinion populaire avait sans nuances pris fait et cause en faveur des accusés, le soutien émotionnel de toute une partie de la presse belge et étrangère qui, avec un mélange de concession au sensationnel et de sincérité, préjugeait sans appel de la décision des jurés, certaines plaidoiries des avocats des accusés entraînés par état à couvrir le geste des accusés d'une justification morale, tout cela fit qu'au lendemain de l'acquittement, le procès apparut aux yeux de beaucoup comme l'affrontement de deux morales et l'acquittement comme la victoire de l'une sur l'autre. Ce fut dans la presse et dans l'opinion un duel en blanc et noir auquel la décision des jurés devait servir d'arbitrage.

Cependant l'attitude décevante de la mère devait dès les premiers jours convaincre ceux qui s'estimaient gagnants que les choses n'étaient pas si simples.

Depuis, les problèmes se sont peu à peu décantés. Des interventions ont eu lieu, des articles ont paru dans la presse d'opinion chrétienne surtout, mais même non chrétienne, pour tirer une leçon du drame de Liège et dégager les distinctions nécessaires à la vraie compréhension de celui-ci et des êtres qui s'y sont trouvés impliqués.

Sur le plan des principes.

C'est ici surtout que l'équivoque était grave. Comme le disait l'avocat du médecin, celui-ci a opté «*pour une morale de la sympathie contre une morale traditionnelle*». Le geste de tuer était présenté comme un acte délibéré de pitié d'une conscience véritablement humaine, par opposition à une conception rigide, abstraite, qui exige l'application de la règle pour elle-même, au détriment de l'homme et de son bonheur.

Le chanoine Leclercq rapporte qu'à la suite d'un article qu'il avait publié dans un quotidien d'opinion chrétienne avant le procès, il avait reçu plusieurs lettres lui expliquant que la mère n'avait fait que son devoir et que le médecin était un héros.

Une lettre pastorale du cardinal Suenens et de nombreux articles ont remis en évidence la doctrine chrétienne dans toute sa fermeté et dans toute sa charité.

On peut en résumer comme suit les traits essentiels:

a) Parmi les réactions suscitées par le procès de Liège, la plus nocive fut sans doute la tentative de justification de «*l'assassinat par pitié*»; cette pitié par laquelle on entend justifier l'acte est en réalité essentiellement une pitié envers soi-même plus qu'envers l'enfant qui en est la victime. Le drame, a-t-on écrit à juste titre, s'ouvre avec cette parole de la grand'mère: «*Elle sera trop malheureuse, on n'a pas le droit de la laisser vivre*»; parole à inverser pour en saisir l'origine psychologique: «*je suis trop malheureuse si j'ai le devoir de la laisser vivre*».

   Sans en avoir conscience, c'est de ses propres responsabilités qu'on a peur.

   Mais cette peur nous met immédiatement en face d'autres problèmes:

   épaulement moral au moment même de la naissance;

   attitude du milieu à l'égard des «handicapés»;

   aide organisée en faveur des handicapés.

b) Plus profondément, cette approbation de l'acte de tuer procède d'une différence essentielle dans la conception de l'homme, de sa destinée, et pour tout dire de son bonheur.

   Pour ceux qui approuvent l'acte, un enfant sans bras ne peut pas être heureux, il n'a pas de raison de vivre: «*Il vaudrait mieux qu'il n'ait jamais existé*». De là, ceux qui en sont responsables peuvent légitimement préjuger de son refus de vivre et mettre fin à ses jours.

   Conception le plus souvent inconsciente et même instinctive d'un monde clos sur lui-même, qui n'ayant pas d'espérance au delà de ses propres limites se voit dans la nécessité d'évacuer à tous prix la souffrance.

De nombreux articles ont remis en évidence la doctrine chrétienne, à la fois dans toute sa fermeté et toute sa fécondité.

Le chanoine Leclercq écrit notamment: «*La tradition chrétienne est ferme et logique. Elle repose sur Dieu. L'homme est une créature; il doit accepter qu'il y ait un plus grand que lui qui fixe des règles à son action. Le christianisme ajoute que Dieu est un Père. On objecte: «s'il est père, comment peut-il supporter toutes ces horreurs»; mais le sens des choses ne se révèlera que dans l'autre monde. Il nous est impossible de situer la signification exacte d'un fait particulier, en le prenant isolément et du seul point de vue de ce monde*».

Ces mises au point n'ont pas de peine à montrer comment cette pitié qui se fixe dans un soulagement immédiat en arrive inévitablement à laisser au jugement de l'homme l'opportunité de donner, de conserver ou de supprimer la vie, et ouvre dès lors, qu'on le veuille ou non, la porte à une subjectivité dont on ne peut fixer les réactions.

En même temps ces moralistes dénoncent combien cette déformation pénètre inconsciemment la sensibilité de nombreux catholiques qui, faute de formation ou de conviction suffisante, ne trouvent plus en eux-mêmes les fondements d'une vraie espérance.

Cependant simultanément de très nombreuses réactions tant à l'étranger qu'en Belgique, ont confirmé qu'en fin de compte, à l'expérience de la vie, seule la position catholique était véritablement humaine, seule respectueuse de la dignité et de la liberté de l'homme.

Les témoignages ont afflué de parents d'enfants handicapés, ou de ceux-ci mêmes, ou encore d'institutions s'occupant de l'éducation ou de la rééducation de ceux-ci. «*Je me rappelle*, écrit un médecin, *une émission de la T.V. française consacrée à l'appareillage des amputés. Y participait une jeune femme, d'ailleurs très photogénique, rayonnante de vitalité. Elle insistait sur l'aspect psychologique des enfants mal formés; il ne faut pas que l'enfant se rende compte qu'il est diminué mais au contraire l'appareiller au plus tôt. Pour cela, il faut aux parents beaucoup d'intelligence et beaucoup d'amour... Docteur en médecine, spécialiste dans la rééducation des enfants handicapés, elle-même était amputée congénitalement des membres supérieurs*».

«*Merci pour votre article... Oui, nous, handicapés, nous trouvons que pour nous aussi la vie vaut d'être vécue et qu'elle nous donne aussi beaucoup de joies... Puis-je vous demander de dire, redire et écrire que nous désirons vivre, même si parfois on est écrasé par la croix ressentie lourdement (tiens aujourd'hui, je pleure encore) et dites aussi combien nous en avons assez d'être traités de monstres ou de déchets humains*».



voici le

BETTERFOOD

l'aliment complet

contenant des:

HYDRATES DE CARBONE

PROTEINES

Tous les acides aminés essentiels

MATIERES GRASSES

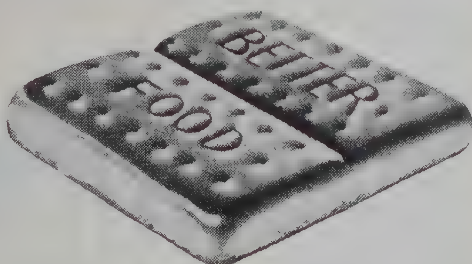
Acide linoléique, Acide linolénique, Phospho-amino-lipides

MINERAUX

Calcium, Phosphore. Oligo-éléments (Manganèse, Fer, Cuivre, Iode, Zinc, Cobalt, Molybdène)

VITAMINES

A, D, E, K, ainsi que toutes les vitamines du complexe B



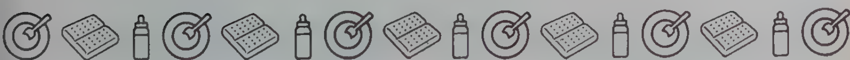
L'alimentation complète pour le bébé, le jeune enfant et l'écolier. Betterfood se dissout rapidement, ne se caille pas et peut être servi dans le biberon, comme panade, mélangé avec des légumes ou des fruits, ou trempé dans du jus d'orange etc.
Les enfants en âge d'école aiment le Betterfood sec, tel qu'il est. Tous les enfants aiment le Betterfood pour son goût délicieux. Pour le régime sans gluten (e.a. pour les petits patients souffrant de la maladie coeliaque) le **BETTERFOOD SANS GLUTEN** est l'aliment indiqué: exempt de gluten, bien sûr, mais à base de l'Aliment pour Enfants **BETTERFOOD** bien connu.







Aliment pour Enfants




RETENTION d'EAU

Mais à la limite, un autre article déjà cité rapelle très opportunément: «*Faut-il ajouter que les enfants malheureux, incapables de réaliser une destinée humaine telle que nous la concevons, on doit les aimer parce qu'ils sont nos frères, et des frères souffrants; qu'il faut donc être bons pour eux, faire ce qu'on peut pour embellir leur vie, et pour aider leurs parents. Toute la communauté doit les prendre à sa charge*».

Sur le plan de la justice humaine.

Ici aussi de nécessaires distinctions ont été faites. On a rappelé ci-dessus les questions principales posées au jury. On peut s'étonner à première vue qu'en présence des faits, celui-ci ait pu répondre négativement. Toutefois, il faut rappeller que la mission du jury ne consistait pas à décider objectivement si l'infanticide volontaire est un crime punissable par la loi, mais si dans le cas concret qui leur était soumis, les auteurs, eu égard à l'ensemble des circonstances, étaient coupables.

Les jurés ont conclu que non. Sans doute en avaient-ils le droit! L'acquittement qu'ils ont prononcé ne se confond dès lors pas avec une approbation de principe de l'acte soumis à leur appréciation et encore moins de l'euthanasie en général.

Le médecin inculpé l'a dit lui-même après l'acquittement: «*il ne faut pas que l'on puisse penser du verdict qu'il fait jurisprudence; ce verdict ne concerne que moi*».

En fait cependant, pour autant que l'on puisse pénétrer les motifs des jurés, il semble que pour nombre d'entre eux, la décision prise s'explique par la rigidité de la loi pénale belge. Dans le cas d'espèce, le minimum de la peine en cas de condamnation était de 3 ans sans sursis.

Entre une sanction qu'ils jugeaient excessive et un acquittement qui ne satisfaisait peut-être pas non plus leur conscience, on peut penser qu'ils ont choisi la solution qui leur paraissait la moins injuste.

Sur le plan de la charité.

Le drame de Liège a mis en évidence combien, sur le plan individuel et sur le plan social, l'action de la charité était défaillante; et combien en Belgique plus qu'ailleurs peut-être les parents qui donnent naissance à un enfant handicapé et ces enfants mêmes sont en fait laissés à eux-mêmes, peu entourés, peu portés par le milieu qui les environne.

Déjà, lors de la naissance, la mère semble n'avoir trouvé dans son entourage aucun soutien qui l'ait aidée à travers un désarroi combien compréhensible à s'orienter, à retrouver un espoir, un avenir, une raison d'aimer et d'élever son enfant. Ni la maternité, ni les médecins, ni le milieu familial ne lui ont apporté, semble-t-il, cette vision,

cette force, cette affection qui lui étaient nécessaires pour suppléer à sa propre faiblesse.

A la maternité, ne s'est-on pas borné à écarter d'elle le bébé pour l'empêcher de le tuer, pour après quelques jours la laisser sortir comme une étrangère?

De même, en présence de l'intention déclarée de la famille, l'un des médecins n'a eu d'autre réaction que la référence à la rigidité des principes; l'autre s'est laissé submerger par une pitié à fleur de peau, un besoin de cesser de voir souffrir et à apporter un soulagement qui ne résolvait rien.

Enfin la famille, au lieu de jouer son rôle protecteur, s'est érigée en tribunal pour condamner à mort l'enfant né de l'un des siens, assiégeant le médecin jusqu'à ce qu'il se rende à sa décision.

Routine inhumaine de l'organisation, inefficacité des paroles pieuses qui ne pénètrent pas, manque de sens humain, de sympathie, manque d'éducation au dialogue, manque de formation morale.
Il y a de tout cela dans cette mort, au fond peut-être si peu délibérée.

Mais au-delà du cas de Liège. celui-ci a mis en question toute l'attitude de la société à l'égard des enfants handicapés. On l'a écrit: «... *Peine immense, angoisse sécrétée par la crainte «des autres» et de leur réaction*».

— «*Que diront mes collègues, nos voisins?*».
— «*Nous n'oserons jamais sortir cet enfant*».
— «*Plus tard, on se retournera sur son passage*».
— «*Cette panique, personne, sans l'avoir vécue ne peut en imaginer la force d'écrasement*».

Mais ce qui est vrai sur le plan des relations personnelles s'est révélé aussi sur le plan de l'aide organisée pour intégrer les handicapés dans la vie sociale au moins en certains pays: insuffisance des subsides, complication et discrimination administrative arbitraire, médiocrité des moyens de rééducation, défiance de l'opinion publique à l'égard du travail et du rendement des handicapés, trop petit nombre des ateliers spéciaux pour handicapés provisoirement ou définitivement inadaptables à une vie professionnelle normale, attitude d'échange fondée sur l'égalité foncière, la capacité humaine réelle...

Ainsi le drame de Liége a manifesté avec toutes les nuances intermédiaires deux mondes moraux profondément différents.

D'une part, il a mis en évidence que toute une partie de l'opinion était gravement touchée, au moins dans sa sensibilité, par la tentation de l'euthanasie.

«*Il est vrai que le soir du procès bien des handicapés se sont sentis comme vaincus et rejetés et cette impression atroce d'autres l'ont partagée avec eux. Mais la cause de cette impression, c'est la joie équivoque avec laquelle toute une foule a accueilli le verdict*».

D'autre part, celui-ci a suscité une réaction saine et on peut l'espérer durable et efficace, à la fois sur le plan des principes et sur le plan de la charité en action, attitude personnelle et comportement social à l'égard de la vie, même informe ou infirme.

Car, derrière le procès de Liège, ce sont tous les problèmes que posent et poseront à la conscience les progrès des sciences biologiques et chimiques qui se profilent concrètement.

Equipe Famille.

Echos

Le deuxième Congrès de la Ligue Internationale des Associations d'Aide aux Handicapés Mentaux se tiendra à Bruxelles, au Palais des Congrès, les 21, 22 et 23 octobre 1963. Thème: «*Education et intégration sociale de l'handicapé mental*».

Le congrès sera suivi de visites documentaires à divers établissements, écoles et ateliers protégés en Belgique et aux Pays-Bas.

La «Semaine de l'Enfance Moralement Abandonnée» se déroulera du 2 au 9 novembre 1963. Le comité de patronage de Bruxelles s'est occupé en 1962 de 1712 enfants, contre 1505 en 1961, dont 1550 enfants de la déchéance et 162 moralement abandonnés. L'effort de 1962 a surtout porté sur les enfants placés chez leur mère non déchue ou chez leurs grands-parents, dans le sens d'une assistance éducative autant que caritative: organisation économique du ménage pendant la détention du père, mesures à prendre au moment de sa libération et de son retour au foyer, orientation des enfants dans leurs études et professions (2 pupilles ont, pour la première fois, accédé aux études universitaires), règlement des allocations familiales, obtention d'allocations de soutien, procès pour indemnités d'accidents de travail, parts de successions, etc.

Travail énorme et dispendieux, qui demande une aide financière. La Semaine de l'Enfance moralement abandonnée dispose du C.C.P. n° 731.34.

Revues reçues

SAINT-LUC FRANCE — N° 5 — MAI 1963.

D'un article non signé intitulé «**Réadaptation des handicapés physiques et débiles mentaux récupérables**», nous extrayons les lignes suivantes:

FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEBILES MENTAUX RECUPERABLES.

Avant de parler de formation professionnelle proprement dite, il ne faut pas perdre de vue **l'adaptation à la vie de tous les jours,** qui est primordiale. Un métier peut devenir une routine; la vie quotidienne exige une série d'initiatives que le débile mental ne peut fournir de lui-même le plus souvent.

Parmi les récupérables, une catégorie d'enfants a plutôt besoin d'un rattrapage que d'une rééducation proprement dite. Ce sont les **faux débiles** chez qui des troubles affectifs, une timidité, des préoccupations obsédantes peuvent donner une apparence d'inadaptés.

Les psychiatres, psychanalystes, éducateurs auront d'abord à résoudre ces problèmes d'ordre affectif. Les sujets réalisent alors des progrès rapides sur le plan scolaire et peuvent suivre une formation professionnelle normale. Pour les autres se pose le problème de l'adaptation sociale qui double celui de la formation professionnelle.

Les établissements qui se consacrent à cette tâche cherchent à assurer à l'enfant avant toute formation professionnelle des **qualités humaines** et une **formation sociale** indispensables. Si on cultive chez le débile les facteurs psychologiques, mentaux, moraux, on augmente ses chances d'adaptation sociale. Ceci acquis, on essaie d'apprendre aux débiles une profession, un métier, et pour cela on commence par lui apprendre à faire les **gestes indispensables.** Les gestes sont éduqués **suivant une motivation:** un jeu, une réalisation professionnelle simple: pousser une brouette, tirer une corde, tresser, découper, etc.

Puis, peu à peu, on s'élève aux gestes plus compliqués par **l'utilisation d'outils d'un usage fréquent.** Les habitudes musculaires une fois formées sont difficiles à contrarier, d'où nécessité de **montrer dès le début la bonne manière d'utiliser un outil.**

Il faut arriver autant que possible à donner au débile UNE OCCUPATION ET NON UN BRICOLAGE. Il faut le considérer comme un individu qui doit donner le maximum de ses possibilités.

Il existe des ateliers protégés au sortir des établissements de rééducation qui permettent aux débiles les plus évolués de s'adapter peu à peu à la vie du monde du travail. Mais le problème de l'**assistance au dehors du travail** demeure.

Au moment du décès des parents, que devient le débile? Il serait nécessaire de **créer des foyers** où le sujet après son travail pourrait trouver les problèmes matériels résolus: logement, nourriture, loisirs, etc., en un mot assistance complète. Il faut prévoir une **tutelle** pour aider les sujets faibles. Parfois ce ne seront que des conseils, mais cette tutelle est nécessaire.

Il faut s'élever contre la tendance à diriger les débiles mentaux **vers l'agriculture**. On ne doit pas oublier qu'il est aussi difficile de faire une manœuvre de culture qu'une manœuvre d'industrie. Le travail de la terre exige des qualités d'observation, de déduction qui sont très relatives chez ces sujets. Et enfin il faut tenir compte du facteur d'adaptation du citadin à la vie rurale.

On parle parfois de liste de métiers ouverts aux déficients. C'est une erreur qui restreindrait l'éventail des possibilités. On tendrait vers une **ségrégation** de ces jeunes qui se trouveraient ainsi catalogués toute leur vie comme des êtres à part et fausserait le but de leur adaptation comme de leur incorporation à la masse.

Ce qui handicape souvent dans la rééducation, c'est que nous fondons trop sur le quotient intellectuel les perspectives d'avenir du sujet; nous oublions l'intelligence des mains et les qualités humaines. La grande erreur de notre système d'éducation est de considérer le problème en fonction de l'enfant ou de l'adolescent et de ne pas essayer de le parachever, de le résoudre EN FONCTION DE L'ADULTE. Là est pourtant l'aboutissement logique de la réadaptation.

CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE — N° 1 — 15 FEVRIER 1963.
La moitié de cette livraison est consacrée au **RESPECT DE LA VIE**. L'éditorial rappelle les principes du droit naturel s'inspirant du commandement: «**Tu ne tueras point**».

Dans une étude éblouissante, intitulée: L'INFANTICIDE DE LIEGE, OU LE MENSONGE DE LA PITIE, Joseph Folliet décrit le climat de ce fameux procès. Avec toute sa charité coutumière, tout en reconnaissant la singularité de ce cas limite, l'auteur rappelle que la décision des tribunaux liégeois fait date dans l'histoire des mœurs: pour la première fois le meurtre d'un enfant mal conformé est pardonné, absous et même applaudi par l'opinion. Le pardon ne peut être une approbation, les jurés ne pouvaient pas nier l'évidence du crime. Par delà le cas particulier de la meurtrière, c'est le bien commun de l'humanité entière qui a été menacé.

L'étude s'attache à comprendre la psychologie de la meurtrière, de sa famille, du jury, de la foule. Il souligne que la pitié n'est pas une vertu, mais un **sentiment souvent ambigu**. Car il existe deux pitiés au moins: celle du cœur, éclairée par la raison, et celle des «tripes», conduite par l'instinct et pouvant engendrer les pires erreurs et mener au crime.

L'auteur s'en prend vigoureusement aux «guides» de l'opinion, qui dans l'ensemble ont plutôt reflété qu'éclairé celle-ci, la presse notamment, écrite ou parlée. Il conclut par un adage: **A quelque chose, malheur est bon.** Le triste procès de Liège, par son retentissement, aura attiré l'attention sur le problème fondamental: il est urgent que la Société s'occupe des enfants malformés et aide les parents accablés, car «**inviter des malheureux à monter leur calvaire et ne point leur donner, pour leur croix, le coup de main de Simon de Cyrène, c'est du pharisaïsme...**».

Suivent une étude du R.P. Régis Araud S.J.: «L'AVORTEMENT EST-IL UN HOMICIDE?» et une autre du professeur de droit Albert Chavanne: «LE PROBLEME JURIDIQUE DE L'EUTHANASIE». Ce dernier conclut lui aussi qu'un acquittement pour des faits incontestablement criminels est le reflet d'une opinion publique mal éclairée, **démagogiquement sentimentale** et matérialiste. La suite du numéro comporte notamment un autre article du grand journaliste qu'est Joseph Folliet: «UN SOCIOLOGUE REGARDE LE CONCILE». Il fait le procès du sensationnel à tout prix, avec la chasse aux indiscrétions qui ne sont que des commérages, regrette à ce propos la loi trop stricte du secret conciliaire, qui désavantage les journalistes sérieux, décrit l'atmosphère de Rome à l'heure du Concile, les discussions, l'usage du latin, la Curie, la fermeté de Jean XXIII qui a cependant tenu à laisser au Concile une entière liberté de délibération et de décision, sa volonté de confronter l'Eglise éternelle avec le monde d'aujourd'hui, «**l'aggiornamento**»; il jette des considérations pénétrantes sur le travail effectué en dehors des séances officielles, sur la «géographie» de l'Eglise actuelle, sur les observateurs non-catholiques, sur le grand passage historique de l'Eglise de la Contre-Réforme à l'Eglise de l'Oecuménicité.

R.V.G.

HOSPITALIA — Nº 1 — 1962
LES PROBLEMES FINANCIERS
DES INSTITUTIONS HOSPITALIERES PRIVEES.

Conclusions du rapporteur, Mr. ALLAEYS: la construction ou la modernisation d'une institution hospitalière entreprise à l'initiative privée pose à l'heure actuelle un problème absolument insoluble. La gestion quotidienne d'une institution existante suscite également toute une série de problèmes épineux de difficultés croissantes. La cause de tous ces soucis, de toutes ces difficultés peut se définir en un mot: **l'insuffisance de l'intervention de l'Etat.**

— Nº 2 — 1962

L'INTERVENTION DE L'ASSURANCE-MALADIE DANS LES FRAIS D'HOSPITALISATION DES MALADES CHRONIQUES AUX PAYS-BAS
par A. PRIMS.

Interrogé à ce sujet par le Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique des Pays-Bas, le Conseil des Mutualités néerlandais propose que «l'admission dans une maison de santé à des conditions à préciser soit ajoutée aux prestations de la mutualité et bien en tant que prestation nouvelle, non liée par con-

séquent à la prestation existante des soins hospitaliers... Cette prestation doit pourvoir aux besoins des patients qui nécessitent des soins, des possibilités de «réactivation», qui réclament les traitements liés à des soins particuliers, toutes choses dont ils ne peuvent bénéficier à domicile avec la seule aide de leur entourage ou de l'infirmière visiteuse. L'article développe ensuite ce principe de base nouvellement admis. Notons que par maison de santé, on envisage une institution comprenant entre 100 et 200 lits.

— N° 3 — 1962
RENOVATION DE LA LITURGIE DU MALADE —

par l'abbé VANROLLEGEM.

Revenant à sa conception première, l'Eglise ne peut plus envisager l'Extrême-Onction comme le sacrement des mourants mais également comme le sacrement des grands malades. Il y a toute une éducation à faire tant parmi le personnel de soins (infirmières et médecins) qu'auprès du malade lui-même et, visant plus loin, dans l'enseignement déontologique supérieur que dans l'enseignement religieux moyen et primaire.

MEDECINE ET HYGIENE — N° 558 DU 6 JUIN 1962.

Intéressant article sur le «**Transfert**» et «**Contre-transfert**» par G. ABRAHAM.

Le résumé de l'article est le suivant: la relation thérapeutique entre le médecin et son malade n'est jamais dépourvue, quelle que soit la forme de traitement, d'une certaine charge affective. Cette charge se détermine par l'interréaction des sentiments éprouvés par le malade à l'égard de son therapeute, et par l'attitude de ce dernier envers son patient. Elle peut jouer un rôle très important dans le déroulement de la cure et influencer ses résultats.

— N, 559 du 30 AOUT 1962.

Consacré au congrès de cancérologie de Moscou.

Bibliographie

H E A L T H par BYRD, O.E.

3th edition 1961 W. B. Saunders Cy Philadelphie — London.

421 pp — prix £ 2.2.0 ou $ 6.00

Il s'agit d'un manuel d'hygiène et d'éducation sanitaire à l'usage des étudiants des «collèges» des U.S.A. — L'auteur est professeur d'éducation sanitaire à l'Université de Stanford.

Les problèmes de santé, d'hygiène et de médecine préventive traités dans les 30 chapitres de l'ouvrage ont été choisis en raison de leur fréquence parmi la population et de l'importance qu'ils présentent pour le bien-être de la communauté.

Les pays anglo-saxons attachent beaucoup plus d'importance que les pays de culture latine à éveiller l'attention des futures élites intellectuelles de toutes disciplines sur les grands problèmes médico-sociaux et à souligner l'importance de la santé dans l'évolution des peuples.

Le premier chapitre souligne fort bien la raison de l'intérêt qu'il faut porter à la santé physique et mentale de la population.

Dans un style accessible à des personnes sans initiation médicale sont exposés de façon développée de nombreux problèmes tels que l'équilibre psychologique, les états de tension et de maladies mentales, la «forme physique» la nutrition et la diététique, l'hygiène des dents, des yeux et de la peau, les accidents domestiques, du travail, du sport et de la circulation, les problèmes de l'alcoolisme et du tabagisme et les diverses toxicomanies.

Des chapitres sont consacrés aux maladies transmissibles les plus répandues, aux principales méthodes d'immunisation, aux importantes maladies sociales, telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer, la tuberculose, les maladies vénériennes, le paludisme. Toutes ces questions sont considérées sous leur aspect essentiellement préventif.

Sont envisagées aussi les questions de santé dans le mariage, la puériculture, de même que les risques sanitaires des radiations ionisantes et la protection civile en temps de guerre.

L'ouvrage, de présentation très soignée et très didactique, est de lecture facile et agréable et contient de nombreux tableaux et schémas.

Il intéressera tous les médecins soucieux de leur rôle préventif et nous paraît particulièrement utile au personnel médical et para - médical s'occupant d'éducation sanitaire.

M.K.

LE SENS DES SACREMENTS par Otto SEMMELROTH S.J.

Juillet 63 — Etudes religieuses — Pensée Catholique 40 Av. de la Renaissance Bruxelles 4 — 98 p. — 54 frs.

C'est le prototype même des ouvrages religieux, aussi brefs que riches de substance, qu'un médecin catholique ou tout autre intellectuel chrétien doit lire et méditer pour hisser ses connaissances religieuses au niveau de son savoir profane.

Quelles lueurs ne jette-t-il pas sur l'Eglise, signe sacramental, institution visible de droit divin, dont la vie est constituée par deux services complémentaires: celui de la Parole et celui du Sacrifice. Le sacrifice est essentiellement représenté par l'Eucharistie, sacrement central auquel se rattachent les deux grands groupes des six autres sacrements: **ceux qui rendent possible la vie eucharistique de l'Eglise**: le Baptême qui incorpore l'homme dans le Corps mystique, la Confirmation (sacrement des laïcs) qui situe l'homme au stade adulte de l'appartenance au Peuple de Dieu, l'Ordre qui situe l'homme dans la représentation ministérielle du Christ, la Pénitence qui réadmet le pécheur dans l'Eglise, totalement et de façon visible; **ceux qui sanctifient l'existence humaine tout entière à partir de et en vue du sacrifice**: le Mariage, affirmation de l'homme en tant qu'être social, l'Extrême-Onction, affirmation de l'homme en tant que personne en face de ce que chacun doit affronter en solitaire: sa mort.

Tout est d'une égale richesse dans ce livret, que ce soit la réfutation de l'aspect «magique» du sacrement, ou l'éclairage projeté sur le controversé «ex opera operato» qui doit se traduire «en raison de l'accomplissement du geste sacramentel», ou encore le flash illuminant le vieil adage «Extra Ecclesiam nulla salus». L'auteur souligne aussi qu'à la réception des sacrements doit correspondre l'engagement personnel de celui qui les reçoit.

R.V.G.

—

à méditer

Le scientifique chrétien d'aujourd'hui
qui reste étranger à sa religion
ou garde UN CHRISTIANISME INFANTILE
pèche vraiment par omission
ou par lâcheté.

I.C.I. octobre 1960

Société Médicale Belge de Saint-Luc

(*Association sans but lucratif*)

Président Général: Dr. Ch. de Gheldere
Secrétaire général: Dr. A. Thulliez - *Trésorier*: Dr. J. Gillis
Secrétariat général: 19 avenue de l'Yser - Bruxelles 4
Tél. 35.36.02

Société de Saint-Luc de Bruxelles, 28, rue Ch. Legrelle - Bruxelles 4
Société de Saint-Luc Centre, 37, rue du Parc - La Louvière
Société de Saint-Luc de Charleroi, 199, Grand'rue - Charleroi
Société de Saint-Luc de Liège, Clinique de et à Rocourt
Société de Saint-Luc de Mons, 53, boulevard Dolez - Mons
Société de Saint-Luc de Namur, Chemin des Vieux Murs - Namur
Société de Saint-Luc de Verviers, 165, chaussée de Heusy - Verviers

Jeunesse Médicale de Saint-Luc

Jeunesse Médicale de Liège, 14, quai Churchill - Liège
Cercle Médical Saint-Luc de Louvain, 17, rue Notre Dame - Louvain.

Assistance Médicale à l'Afrique Centrale

Secrétariat Général: 111, boulevard Louis Schmidt - Bruxelles 4.

SOMMAIRE ANALYTIQUE